



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**Seizième session**

Réunion du groupe d'experts

Libreville, 12-14 juin 2017

Projet de rapport de la réunion du groupe d'experts

Introduction

1. La réunion du groupe d'experts de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (la « Conférence ») s'est tenue à l'hôtel Radisson Blu à Libreville du 12 au 14 juin 2017.
2. Ont participé à la réunion des experts des États membres de la Conférence, des organisations régionales et sous-régionales africaines, des organismes des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
3. La réunion du groupe d'experts était présidée par Mme Yasmine Fouad, Ministre adjointe chargée du développement durable et des affaires extérieures au Ministère égyptien de l'environnement, qui représentait le Président de la Conférence, le Ministre égyptien de l'environnement, M. Khaled Fahmy.

I. Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte le lundi 12 juin 2017 à 10 h 5 par la Présidente. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Estelle Ondo, Ministre gabonaise de l'économie forestière, de la pêche et de l'environnement; Mme Juliette Biao Koudenoukpo, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Almami Dampha, qui représentait le Commissaire chargé de l'agriculture et de l'économie rurale à la Commission de l'Union africaine; et Mme Fouad, qui a prononcé l'ouverture officielle de la réunion.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

5. À sa 1^{re} séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le groupe d'experts est convenu, conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Conférence, que la réunion du groupe d'experts se déroulerait sous les auspices du Bureau de la quinzième session. En conséquence, le représentant de l'Égypte a exercé les fonctions de président, tandis que le représentant du Gabon a exercé les fonctions de rapporteur. Les membres du Bureau pour la période biennale 2017-2018 seraient élus dans le cadre de consultations sous-régionales.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. À sa 1^{re} séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le groupe d'experts a adopté son ordre du jour et programme de travail sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant ci-après (AMCEN/16/EGM/1) et du programme de travail (AMCEN/16/EGM/1/Add.1). Le groupe a également décidé de constituer les groupes de travail qu'il jugera nécessaires pour l'aider dans ses travaux.

Note : le présent document est publié en anglais et en français seulement.

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Examen du rapport du secrétariat.
4. Exposés sur des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :
 - a) Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - b) Programmes phares régionaux;
 - c) Comités techniques spécialisés de l'Union africaine et Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
5. Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.
6. Vers une planète sans pollution : participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
7. Autres questions relatives au développement durable en Afrique :
 - a) Changements climatiques;
 - b) Désertification;
 - c) Gouvernance des océans;
 - d) Commerce illicite des espèces sauvages;
 - e) Migration et sécurité de l'environnement;
 - f) Énergie;
 - g) Environnement et action de la jeunesse;
 - h) Exposés sur les textes issus des récentes conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;
 - i) Le point sur les préparatifs de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako;
 - j) Le point sur les préparatifs de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
 - k) Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
8. Séances de travail en groupe :
 - a) Investir dans des solutions environnementales novatrices;
 - b) Troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement;
 - c) Autres questions relatives au développement durable.
9. Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages.
10. Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts.
11. Questions diverses.
12. Clôture de la réunion du groupe d'experts.

III. Examen du rapport du secrétariat

7. À la 1^{re} séance plénière du groupe d'experts, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le représentant du secrétariat a présenté le rapport du secrétariat sur les activités de la Conférence pendant la période allant du 15 mars 2015 au 31 mai 2017 (AMCEN/16/EGM/3).

8. Après la présentation, de brèves déclarations ont été faites par les représentants du Sénégal et du Togo. La Présidente a invité les représentants à communiquer au secrétariat, par écrit, des suggestions concernant les informations supplémentaires à inclure dans le rapport.

9. Le groupe d'experts a pris note du rapport du secrétariat.

IV. Exposés sur des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

10. À la 1^{re} séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le groupe d'experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour, qui comportait trois volets. Les questions soulevées ont été soumises aux groupes de travail pour plus ample examen, selon qu'il conviendra.

A. Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

11. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport du secrétariat sur le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN/16/4). Des déclarations ont été faites en réponse par les représentants des pays suivants : Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc, Namibie et Togo.

B. Programmes phares régionaux

12. Le représentant du secrétariat a brièvement rendu compte des progrès qui avaient été accomplis dans la mise en œuvre des programmes phares régionaux.

C. Comités techniques spécialisés de l'Union africaine et Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

13. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport du secrétariat sur les avantages et les inconvénients du maintien de la Conférence en tant qu'organe indépendant (AMCEN/16/7). De brèves déclarations sur la question ont été faites par les représentants des pays suivants : Ghana, Kenya, Sénégal et Swaziland.

V. Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique

14. À la 1^{re} séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, M. Richard Munang, Coordonnateur du Programme régional pour les changements climatiques en Afrique du Bureau régional pour l'Afrique du PNUÉ, a fait un exposé sur le point 5 de l'ordre du jour.

VI. Vers une planète sans pollution : participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

15. À sa 1^{re} séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le groupe d'experts a suivi deux exposés faits par M. Bary Abdouraman, un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et par Mme Ntesang Molemele, Présidente de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basé à Nairobi. À la 2^e séance plénière, dans l'après-midi du 12 juin, le représentant du Togo a fait une brève déclaration en réponse aux exposés.

VII. Autres questions relatives au développement durable en Afrique

16. À sa 2^e séance plénière, tenue le 12 juin 2017 dans la matinée, le groupe d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour, comportant 11 sous-points. Les questions soulevées ont été soumises aux groupes de travail pour plus ample examen, selon qu'il conviendra (voir point 8 de l'ordre du jour).

A. Changements climatiques

17. Des exposés ont été faits par M. Mohamed Nasr, qui représentait le Groupe africain de négociateurs, sur l'état d'avancement des négociations sur les changements climatiques; par M. Richard Munang, sur la science des changements climatiques et les effets des changements climatiques sur l'Afrique; et par M. Aliou Dia, le représentant du Centre de service régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur les activités menées

par le PNUD à l'appui de la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement et de la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Des déclarations ont été faites sur la question par les représentants du Kenya et du Maroc.

B. Désertification

19. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport du secrétariat sur la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique (AMCEN/16/EGM/6).

20. Des déclarations ont été faites sur la question par les représentants de l'Afrique du Sud, du Kenya et de la Namibie. En réponse à une demande du représentant de l'Afrique du Sud, le groupe d'experts est convenu que la question de la paix et la sécurité ne rentrerait pas dans le cadre de l'examen de ce point.

C. Gouvernance des océans

21. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport du secrétariat sur les mécanismes de gouvernance pour une gestion écosystémique des océans en Afrique en recourant aux Programmes pour les mers régionales (AMCEN/16/EGM/8).

D. Commerce illicite des espèces sauvages

22. Le représentant du secrétariat a présenté ce sous-point concernant le commerce illicite des espèces sauvages, y compris l'état d'avancement des activités axées sur la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique.

E. Migration et sécurité de l'environnement

23. L'examen de ce sous-point a été reporté en attendant de préciser l'état d'avancement de cette question.

F. Énergie

24. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport sur l'énergie comme catalyseur pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 en Afrique (AMCEN/16/EGM/4).

G. Environnement et action de la jeunesse

25. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport sur l'environnement et la participation de la jeunesse (AMCEN/16/EGM/9).

H. Exposés sur les textes issus des récentes conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

26. Le représentant du secrétariat a mis le groupe d'experts au courant de certains des principaux textes issus de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, tenues à Genève du 24 avril au 5 mai 2017. Le représentant du Gabon a fourni des informations supplémentaires à ce sujet. Une brève déclaration sur la question a été faite par le représentant du Congo.

I. Le point sur les préparatifs de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako

27. Le représentant du secrétariat a brièvement rendu compte des préparatifs de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, qui se tiendra à Abidjan du 18 au 20 octobre 2017. Le représentant de la Côte d'Ivoire a indiqué que son pays était prêt et disposé à accueillir la réunion.

J. Le point sur les préparatifs de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

28. Le représentant de l'Égypte a informé le groupe d'experts que son pays accueillerait la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et les réunions connexes au dernier trimestre de 2018.

K. Amendement de Kigali au Protocole de Montréal

29. Le représentant du secrétariat a présenté une note d'information sur l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (AMCEN/16/INF/4).

30. Des déclarations ont été faites sur le sujet par les représentants du Botswana et du Congo.

VIII. Séances de travail en groupe

31. À sa 2^e séance plénière, tenue le 12 juin dans l'après-midi, le groupe d'experts a créé quatre groupes de travail chargés d'examiner différentes questions au cours de séances de groupe.

A. Investir dans des solutions environnementales novatrices

32. Le premier groupe de travail a été chargé de se pencher sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.

B. Questions relatives aux changements climatiques

33. Le deuxième groupe de travail, qui se composerait principalement de représentants du Groupe africain de négociateurs, a été chargé d'actualiser la position de négociation commune de l'Afrique et son programme d'action concernant les changements climatiques, d'examiner la mise en application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les questions en suspens en prévision de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de faire le bilan de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique.

C. Troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

34. Le troisième groupe de travail a été chargé de se pencher sur les préparatifs de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, notamment les projets de résolution et les principaux domaines prioritaires pour l'Afrique, et de définir une approche commune de l'Afrique pour la participation effective aux travaux de l'Assemblée.

D. Autres questions relatives au développement durable

35. Le quatrième groupe de travail a été chargé d'examiner d'autres questions relatives au développement durable en Afrique et les questions liées à la Conférence, y compris la suite donnée aux décisions antérieures, le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence, les programmes phares régionaux et les comités techniques spécialisés de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

36. Les quatre groupes de travail ont également été chargés de préparer des décisions sur les sujets les intéressant, les principaux messages de la Conférence et des éléments du projet de déclaration de Libreville.

IX. Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

37. xx

X. Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts

38. xx

XI. Questions diverses

39. À la 2^e séance plénière, tenue le 12 juin dans l'après-midi, un représentant du Fonds pour l'environnement mondial a fait le point sur la septième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds.

40. xx

XII. Clôture de la réunion du groupe d'experts

41. xx
